

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

CELLULE D'ÉTUDES ET DE PLANIFICATION

FINANCEMENT : COMMISSION EUROPÉENNE

(Europeaid/132111/D/SER/SN – Convention de financement n° SN/FED72011/22566)



**ASSISTANCE TECHNIQUE AU GOUVERNEMENT
DU SÉNÉGAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PROJET « AMÉNAGEMENT DURABLE DES PÊCHERIES DU
SÉNÉGAL (ADuPeS) »
(CONTRAT N° FED/2014/337-471)**

Mission Système d'information Pêche (SIP)

Note méthodologique- note de fin de mission 1

Octobre 2014



RÉSUMÉ

Ce document est une compilation de la note méthodologique du 9/09/2014 et de la note de fin de mission produite par Olivier Roux. Il présente la note méthodologique et les comptes rendu de réunion avec les armateurs, de réunion à la CEP ainsi que la note de fin de mission du Consultant et une révision du chronogramme détaillée

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| NOTE MÉTHODOLOGIQUE : CONCEPTION ET MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION INTÉGRÉ ET INFORMATISÉ DE LA PÊCHERIE DE CREVETTES PROFONDES | 1 |
| 1 CONTEXTE | 1 |
| 2 OBJECTIFS | 1 |
| 3 MÉTHODOLOGIE | 2 |
| 3.1 DÉFINITION DES BESOINS..... | 2 |
| 3.2 DIAGNOSTIC DES INFORMATIONS DISPONIBLES/REQUISES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS..... | 2 |
| 3.3 PROPOSITION D'UN CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE..... | 2 |
| 4 LISTE DES RAPPORTS ET DOCUMENTS PRÉVUS AU PRÉSENT PROJET | 3 |
| ANNEXES | 4 |
| 5 ANNEXE 1 : CHRONOGRAMME RÉVISÉ DÉTAILLÉ DE LA MISSION SIP | 5 |
| 6 ANNEXE 2 - NOTE DE FIN DE PREMIÈRE MISSION | 7 |
| 6.1 ORGANISATION..... | 7 |
| 6.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE LA PREMIÈRE MISSION | 7 |
| 6.3 RÉSULTATS..... | 7 |
| 6.3.1 <i>Note méthodologique et chronogramme</i> | 7 |
| 6.3.2 <i>Rencontre générale de présentation</i> | 7 |
| 6.3.3 <i>Revue documentaire</i> | 8 |
| 6.4 RENCONTRES AVEC LES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVÉES | 8 |
| 6.5 DIAGNOSTIC PRÉLIMINAIRE POUR LE SIP..... | 9 |
| 6.6 CONCLUSION..... | 10 |
| 7 ANNEXE 3– COMPTE RENDU DE LA RÉUNION AVEC LES ARMATEURS - MARDI 23/09/2014 | 11 |
| 7.1 PRÉSENTATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA PÊCHERIE DE CREVETTES PROFONDES..... | 11 |
| 7.2 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION DE JOURNAL DE PÊCHE (D. TREMBLAY) | 11 |
| 7.3 RÉACTIONS DES ARMEMENTS | 11 |
| 8 ANNEXE 4 : DÉBRIEFING DE MISSION CEP – MARDI 23/09/2014 | 14 |
| 8.1 RÉSULTATS DE LA MISSION..... | 14 |
| 8.2 SUITE DU PROJET ET RÉVISION DES ACTIVITÉS ET DU CALENDRIER | 15 |
| 8.2.1 <i>JBE/RQI</i> | 15 |
| 8.2.2 <i>SIP</i> | 15 |

NOTE MÉTHODOLOGIQUE : CONCEPTION ET MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION INTÉGRÉ ET INFORMATISÉ DE LA PÊCHERIE DE CREVETTES PROFONDES

1 CONTEXTE

Cette composante se déroule dans le cadre du Projet Aménagement Durable des Pêcheries au Sénégal (ADuPeS) visant à renforcer deux des fonctions essentielles de tout système de gestion des pêches. Deux fonctions sont couvertes par le présent projet :

- 1) Amélioration des connaissances
Renforcer le suivi de l'état des ressources halieutiques, de l'évaluation des performances économiques des pêcheries pour appuyer la planification et la prise de décision en vue d'une meilleure régulation des activités de la pêche.
- 2) Régulation des activités de pêche
Choisir et appliquer des mesures techniques de conservation visant à maintenir la productivité des ressources halieutiques en instaurant un système d'allocations et de gestion des droits de pêche.

Les différentes réformes envisagées par le Gouvernement et pour la plupart basées sur l'élaboration de plans d'aménagement pour les différentes pêcheries (poulpe, crevettes profondes notamment), reposent nécessairement sur un système fiable d'information intégré afin d'appréhender le fonctionnement de la pêche dans toutes ses composantes grâce à un suivi permanent et assidu de son évolution. Ce qui permettra aux décideurs d'avoir une visibilité sur l'évolution de la pêche et d'anticiper sur les difficultés éventuelles auxquelles le secteur aura fait face.

2 OBJECTIFS

L'objectif général de cette expertise à court terme est de concevoir un système fiable d'information intégré et informatisé qui répond aux besoins de gestion efficace de la pêche de crevettes profondes.

L'objectif particulier du présent contrat est le suivant :

- développer une proposition de système d'information des pêches (SIP) de crevettes profondes, comprenant les aspects organisationnels, structurels, techniques et financiers en vue de bâtir un système d'information fiable à même de répondre aux besoins du plan d'aménagement de la pêche de crevettes profondes.

3 METHODOLOGIE

La mise en place d'un système d'informations couvrant une pêcherie (ou plusieurs) requiert les étapes suivantes :

1. Définition des besoins
2. Diagnostic des informations disponibles/requises pour répondre aux besoins
3. Proposition d'un cahier des charges technique
4. Réalisation du système sur la base du cahier des charges validé.

La présente prestation ne couvre pas le point 4 ci-dessus.

Il est à noter que cette expertise doit se dérouler en parallèle et en étroite concertation avec l'expertise pour la *Conception et mise en place d'un journal de pêche électronique et d'un registre de quotas individuels*. En effet, les informations utilisées/produites dans le cadre de ladite expertise seront sans doute intégrées au système d'information sur la pêcherie et nombre de parties prenantes sont communes aux deux projets.

3.1 DEFINITION DES BESOINS

Concertation avec les diverses parties prenantes de la filière pour définir les objectifs du système d'information et, partant, délimiter les besoins en informations.

Cela recouvre les institutions gouvernementales (ministère des pêches, du commerce, services statistiques, instituts de recherche...) mais également les professionnels (entreprises de pêche, de commercialisation...).

Sur la base de ces discussions, on pourra établir un descriptif des besoins, avec, dans la mesure du possible, une priorisation des diverses composantes.

Cette phase couvre à la fois les informations brutes recueillies directement auprès de la filière (captures, effort, prix, etc.) et les informations transformées, obtenues à partir des données brutes (indicateurs secondaires comme les PUE, par exemple).

3.2 DIAGNOSTIC DES INFORMATIONS DISPONIBLES/REQUISES POUR REpondre AUX BESOINS

Une fois les besoins déterminés (encore que cela puisse se faire en parallèle, dans la mesure où les parties prenantes sont souvent les mêmes), une revue des informations disponibles concernant la filière est réalisée, avec un double objectif :

1. Identifier les informations disponibles, leurs sources, leurs formats, leur qualité etc.
2. En prenant en compte les besoins définis dans la phase précédente, identifier les informations manquantes et essayer d'identifier les moyens de les collecter.

À ce niveau, la priorisation des besoins établie dans la première phase permettra de déterminer les actions à prendre en priorité en ce qui concerne la collecte des données.

3.3 PROPOSITION D'UN CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE

Un cahier de charges technique sera rédigé, qui servira de guide à la réalisation du SIP. Ce cahier des charges couvrira :

- Les informations à collecter, ainsi que les sources, modes de collecte, etc.

- Le mode de saisie et de stockage des informations recueillies
- Les informations secondaires produites à partir des données brutes
- Les outils mis à disposition pour exploiter/disséminer ces informations
- Les aspects techniques du SIP : infrastructure informatique, procédures de maintenance, sauvegarde des données, droits d'accès etc.

4 LISTE DES RAPPORTS ET DOCUMENTS PREVUS AU PRESENT PROJET

- Une note de cadrage méthodologique pour l'exécution de la présente mission, assortie d'un chronogramme détaillé d'exécution.
- Un diagnostic présentant un état des lieux des informations disponibles sur la pêche et les besoins en information exprimés par les diverses parties prenantes.
- Une liste des informations requises mais non disponibles, avec des suggestions pour les obtenir.
- Un rapport final de proposition de système d'information et de récapitulatif de la mission

ANNEXES

Les comptes rendus d'autres réunions importantes sont présentés dans le rapport de mission 1 de l'expertise sur les journaux de bords électronique (JBE) en raison de la proximité des deux sujets et de l'importance de les mener en commun.

5 ANNEXE 1 : CHRONOGRAMME REVISE DETAILLE DE LA MISSION SIP

| MISSION 1 | | | |
|----------------------------|---------------------|----------------------|--|
| Expert SIP | | | |
| Jour | Jour presté sénégal | jours prestés bureau | Activités à prévoir (en lien avec les TdR) |
| samedi 13 septembre 2014 | | | |
| dimanche 14 septembre 2014 | | | Vol Marseille-Sénégal (arrivée le soir) |
| lundi 15 septembre 2014 | 1 | | Réunion de démarrage projet avec le Client: cadrage, précision des besoins, présentation de l'approche Analyse complémentaire d'information Revue documentaire (documents officiels, autres documents techniques du projet, etc.) et enquêtes ou consultations préliminaires. Rédaction/présentation de la note méthodologique de la présente mission et un chronogramme détaillé d'exécution de la mission |
| mardi 16 septembre 2014 | 1 | | Animer une séance d'information et d'échange avec toutes les structures et organisations concernées : DPP/PAD (Port Autonome de Dakar/Division Port de Pêche (PAD/DPP), Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT), Direction des Pêches Maritimes (DPM), Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP), Douanes du PAD, Cellule d'Etudes et de Planification (CEP), Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal (GAIPES), Union Patronale des Mareyeurs et Exportateurs du Sénégal (UPAMES), sociétés d'armement qui opèrent dans la pêche de crevettes profondes. |
| mercredi 17 septembre 2014 | 1 | | Organiser des rencontres avec les structures publiques et privées dépositaires d'informations relatives à la pêche de crevettes profondes ; (environ 1/2 journée par structure) |
| jeudi 18 septembre 2014 | 1 | | Organiser des rencontres avec les structures publiques et privées dépositaires d'informations relatives à la pêche de crevettes profondes ; (environ 1/2 journée par structure) |
| vendredi 19 septembre 2014 | 1 | | Organiser des rencontres avec les structures publiques et privées dépositaires d'informations relatives à la pêche de crevettes profondes ; (environ 1/2 journée par structure) |
| samedi 20 septembre 2014 | | | |
| dimanche 21 septembre 2014 | | | |
| lundi 22 septembre 2014 | 1 | | Organiser des rencontres avec les structures publiques et privées dépositaires d'informations relatives à la pêche de crevettes profondes ; (environ 1/2 journée par structure) |
| mardi 23 septembre 14 | 1 | | Organiser des rencontres avec les structures publiques et privées dépositaires d'informations relatives à la pêche de crevettes profondes ; (environ 1/2 journée par structure) et Débriefing |
| mercredi 24 septembre 2014 | 1 | | Préparation de la note de fin de mission et du diagnostic préliminaire |
| | | | Vol Dakar-Marseille (départ le soir) |
| Total mission 1 | 8 | 0 | |

Les dates exactes des missions 2 et 3 seront déterminées au terme de la mission 1

| MISSION 2 | | | |
|------------------------|----------------------------------|----------------------|--|
| Expert SIP | | | |
| Jour | Jour presté France (hors bureau) | jours prestés bureau | Activités à prévoir (en lien avec les TdR) |
| | | 3 | rédiger un rapport provisoire de diagnostic sur les besoins en information, sur les sources, sur leur utilisation actuelle et sur leur pertinence pour la gestion durable des ressources halieutiques; |
| | 2 | | rencontres avec les prestataires français de JBE/ERS |
| Total mission 2 | 2 | 3 | |

6 ANNEXE 2 - NOTE DE FIN DE PREMIERE MISSION

6.1 ORGANISATION

La première mission a été programmée du 15 au 23 septembre 2014. Du fait de l'annulation du vol retour Dakar-Paris, une journée de travail supplémentaire sur place a été ajoutée.

6.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA PREMIERE MISSION

| <i>Objectifs</i> | <i>Résultats escomptés</i> |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Proposer, pour validation, une note méthodologique de la présente mission et un chronogramme détaillé d'exécution de la mission;• Animation d'une rencontre générale avec tous les intervenants pour présenter les grandes lignes du projet et d'un SIP.• Procéder à une revue documentaire (documents officiels, autres documents techniques du projet, etc.) et à des enquêtes ou consultations préliminaires avec les acteurs du secteur ;• Organiser des rencontres avec les structures publiques et privées dépositaires d'informations relatives à la pêche de crevettes profondes ;• Selon le temps disponible, proposition d'un diagnostic préliminaire pour le SIP. | <ul style="list-style-type: none">• Validation de la méthodologie prévue pour l'élaboration du cahier des charges et du déroulement de la mission ;• Sensibilisation générale des autorités sénégalaises et des participants au projet ;• Définition des besoins en informations ;• Définition des informations disponibles et des moyens d'obtenir les informations non disponibles ;• Le diagnostic préliminaire pour le SIP est présenté, pour validation et discussion en prévision de la 2^e mission. |

6.3 RESULTATS

6.3.1 Note méthodologique et chronogramme

La note méthodologique et le chronogramme furent soumis le 9/9/2014 et validés (voir documents annexes). Comme prévu, la mission s'est déroulée conjointement à celle concernant le système de JBE/RQI : ce qui suit s'applique, sauf mention contraire, aux deux systèmes.

6.3.2 Rencontre générale de présentation

Une réunion a été organisée le 16/09/2014 au sein de la DPM, regroupant des représentants des divers services et institutions de l'État ainsi que des armements concernés par les SIP et le JBE/RQI (voir compte-rendu en annexe : 2014-09-16 Réunion de présentation.docx).

La réunion a permis de présenter les deux systèmes aux divers intervenants et l'impression globale est que tant les institutionnels que les privés sont intéressés par la mise en place de ces systèmes, en particulier dans le but de faciliter les flux d'information, qui sont actuellement gérées au moyen de formulaires papier, avec un haut niveau de redondance.

La rencontre s'est poursuivie par une visite à bord d'un crevettier, au port de pêche.

6.3.3 Revue documentaire

Une revue des documents pertinents au projet a été réalisée, en partie avant le début de la mission et en partie selon les informations obtenues au cours des diverses réunions. Les documents suivants en particuliers ont été consultés et étudiés et sont fournis en annexes :

- Communication sur le secteur des pêches maritimes du Sénégal – Dougoutigui COULIBALY, 2011
- Décret n° 2013-246 du 11 février 2013 portant approbation du Plan d'Aménagement de la Pêcherie de Crevettes Profondes –Journal Officiel du Sénégal
- Statistiques de captures de crevettes profondes –Statistiques FAO (FishStatJ)
- Fishery Fact Sheet - Senegal Fisheries sector –FAO/FIRMS, 2008
- Fishery Fact Sheet - Senegal Marine industrial fisheries sub-sector –FAO/FIRMS, 2008
- Marine Resource fact sheets - Deepwater rose shrimp - Morocco, Mauritania, Senegal and Gambia –FAO/FIRMS, 2006
- La gestion des ressources halieutiques au Sénégal : une contribution à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement – Marie Bernard CAMARA, 2010
- Rapport du groupe de travail sur les merlus et les crevettes d'eaux profondes dans la zone nord du COPACE – COPACE/PACE SERIES 90/51, 1990
- ARRÊTÉ MINISTÉRIEL n° 853 en date du 3 mars 2005 portant création, organisation et fonctionnement du registre national des navires de pêche – Journal Officiel du Sénégal
- Plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes profondes (*Parapenaeus longirostris* et *Aristeus varidens*) –Ministère de l'économie maritime, de la pêche et des transports maritimes, Direction des pêches maritimes
- Plan de suivi, contrôle et surveillance (SCS) de la pêcherie de crevettes profondes – Ministère de la pêche et des affaires maritimes, Direction de la protection et de la surveillance des pêches
- Évaluation prospective de l'opportunité d'un accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et la République du Sénégal (sous le Contrat cadre MARE/2011/01 - Lot 3, contrat spécifique 5) – COFREPECHE, NFDS, POSEIDON et MRAG, 2013
- Sénégal, Code de la pêche maritime, Loi n°98-32 du 14 avril 1998
- Sénégal, Loi n°87-27 du 18/08/1987 portant Code de la Pêche maritime

Par ailleurs, une revue de plusieurs solutions logicielles de journal de bord électronique/système de transmission électronique (JBE/ERS) a été réalisée, pour identifier les partenaires potentiels CLS, IXBlue, Catchlog, Olrac.

6.4 RENCONTRES AVEC LES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVÉES

Les réunions suivantes ont été organisées comme prévu dans le chronogramme de mission :

- 2014-09-15 : Réunion de démarrage
- 2014-09-16 : Réunion de présentation
- 2014-09-17 : Réunion à la DSM
- 2014-09-17 : Réunion au bureau statistique de la DPM
- 2014-09-18 : Réunion à la DPSP
- 2014-09-19 : réunion au CRODT
- 2014-09-22 : réunion à la DITP
- 2014-09-22 : réunion à la Direction du Port de pêche

- 2014-09-23 : réunion avec les armements
- 2014-09-23 : débriefing à la CEP

Seules les réunions avec les douanes et le président du groupement d'armements n'ont pas pu être tenues, pour des raisons de disponibilité des personnes concernées. Elles n'étaient cependant pas totalement indispensables pour le bon déroulement de la mission.

Une première prise de contact a par ailleurs eu lieu avec le prestataire local ayant installé les balises VMS à bord des navires de pêche sénégalais, pour le compte de la société française CLS, qui fournit également une solution de suivi VMS ainsi qu'une solution intégrée de JBE/ERS et de gestion/suivi de flotte/pêche.

- 2014-09-22 : rencontre avec SATCOM

Par ailleurs, des réunions de travail ont eu lieu selon les besoins au sein de la CEP avec l'équipe ADUPES :

- 2014-09-17 : discussion avec le projet ADUPES
- 2014-09-19 : discussion à la CEP avec le projet ADUPES
- 2014-09-23 : débriefing à la CEP

6.5 DIAGNOSTIC PRÉLIMINAIRE POUR LE SIP

Concernant le SIP, le cadre du projet n'en prévoit/permets pas le développement (voir compte-rendu de la discussion à la CEP). Par ailleurs, la 2^e mission de l'expert en SIP était initialement prévue pour présenter le diagnostic concernant le SIP lors d'un atelier à Dakar, ce qui ne semble pas nécessaire car la mission a permis de restituer et échanger sur le diagnostic préliminaire et d'identifier des réajustements plus prioritaires. En effet, d'un autre côté, il serait intéressant de rencontrer directement les deux prestataires français d'outils informatiques de suivi afin d'être plus opérationnel au regard des besoins des deux missions SIP et JBE.

Ces éléments ont été discutés avec le coordonnateur du projet ADUPES, avec l'expert principal et avec l'expert en JBE. Suite à ces discussions, il a été décidé de réorganiser comme suit les termes de référence et les missions de l'expert en SIP :

- la journée supplémentaire à Dakar de l'expert en SIP sera consacrée à la rédaction de la note de fin de mission et du diagnostic sur le SIP, une journée initialement prévue avant la 2^e mission
- la 2^e mission prévoyait 3 jours à domicile et 3 jours à Dakar pour un atelier de présentation/discussion du diagnostic du SIP est remplacée par 2-3 jours de rencontres entre l'expert en SIP et les prestataires français de JBE/ERS, l'expert en JBE résidant au Canada, et 3-4 jours de travail à domicile
- une partie du temps restant sera consacrée à la rédaction de spécifications détaillées pour un entrepôt de données simple, qui s'articulerait avec le logiciel de gestion des quotas du RQI
- la dernière mission au cours de laquelle l'expert en SIP doit présenter le cahier des charges du SIP sera faite conjointement à la dernière mission de l'expert en JBE, afin de boucler les deux thèmes en même temps, dans la mesure où ils sont complémentaires et où les acteurs concernés sont les mêmes.

D'une manière générale, le cœur du projet étant le JBE/RQI, il semble logique que le temps de l'expert en SIP puisse être réalloué selon les besoins à la composante JBE/RQI, dans la mesure où cela lui permettra quand même de livrer un cahier des charges de haut niveau pour un SIP tout en apportant des informations utiles à la suite du projet.

Le diagnostic complet sera, comme prévu initialement, rédigé et transmis au projet ADUPES dans le courant du mois de novembre. Il comprendra un inventaire des données concernant la pêcherie de crevettes profondes, ainsi qu'une description de leur flux. Par ailleurs, les grandes lignes du futur SIP seront évoquées, ainsi que des spécifications préliminaires pour l'entrepôt de données.

6.6 CONCLUSION

La première mission s'est déroulée dans de bonnes circonstances et a permis d'atteindre la majorité des objectifs prévus.

Les parties prenantes rencontrées, tant publiques que privées, ont toutes manifesté leur intérêt envers les deux systèmes (JBE/RQI et SIP) et aucune opposition ou réticence majeure n'a été exprimé.

Les diverses rencontres ont permis d'obtenir une bonne image des divers intervenants, des données échangées et de leurs flux.

L'évaluation de la situation locale et la prise en compte des contraintes du projet en termes de budget et de temps ont amené à une révision des termes de référence de la composante SIP :

- le SIP ne pourra pas être développé dans le cadre du présent projet par ce que dans le cadre du projet il n'est pas prévu de développement de SIP mais de mettre en place un cahier des charges techniques.
- un cahier des charges sera cependant fourni au terme de la dernière mission
- la deuxième mission à Dakar, pour un atelier de présentation/discussion du diagnostic du SIP est remplacée par des rencontres entre l'expert en SIP et les prestataires français de JBE/ERS et 3-4 jours de travail à domicile
- une partie du temps restant sera consacrée à la rédaction de spécifications détaillées pour un entrepôt de données simple, qui s'articulerait avec le logiciel de gestion des quotas du RQI.

7 ANNEXE 3– COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC LES ARMATEURS - MARDI 23/09/2014

Lieu : salle de réunion de l’armement SOPASEN

Personnes :

- M. Cheikh Tidiane SARR, armement HISEPEC SA (cheikhhisepec@orange.sn)
- M. Pape Amine KANDSI, armement SOPERKA SA (asoperka@soperka.com)
- M. Djibril FAYE, armement HISPASEN (djibrilfaye08@gmail.com)
- M. Prudencio SEQUEIROS, armement SOPERKA SA (psequeiros@soperka.com)
- M. Ousmane FAYE, armement OCEAN PESCAS (ouzfaye@gmail.com)
- M. Lamine MBAYE, coordonnateur ADUPES
- M. Alpha Ibrahim BAH, informaticien CEP
- M. Denis TREMBLAY, consultant ADUPES
- M. Olivier ROUX, consultant ADUPES

Objectif : Discuter de la proposition de JBE sur la pêche de crevettes profondes avec les armateurs et discuter des informations requises et des besoins des armements.

7.1 PRESENTATION DU PLAN D’AMENAGEMENT DE LA PECHERIE DE CREVETTES PROFONDES

(L. Mbaye)

Rappel rapide du contexte du projet et des grands objectifs de la présente mission et de ses suites.

7.2 PRESENTATION DE LA PROPOSITION DE JOURNAL DE PECHE (D. TREMBLAY)

Les consultants ont présenté une ébauche de journal de pêche basée sur les informations recueillies au cours des diverses réunions organisées depuis le début de la mission. La présentation a insisté sur les avantages offerts aux armements par la mise en place d’une solution de JBE, notamment :

- la saisie et la transmission électronique d’un volume d’informations actuellement gérées sur papier
- l’opportunité d’un suivi plus fin et en temps quasi-réel des captures des navires
- des outils de gestion pour les armements offerts par les solutions commerciales existantes
- la prise en charge par le projet des coûts d’équipement, notamment le remplacement des balises VMS ARGOS par des modèles LEO plus récents

La présentation a également abordé la liste des informations qu’il est prévu d’intégrer dans le JBE, tant en ce qui concerne la marée que les informations de captures quotidiennes pour le RQI.

7.3 REACTIONS DES ARMEMENTS

Les armements se sont montrés très intéressés et ont eu des réactions globalement très positives, sans exprimer d’oppositions ou de réserves.

En particulier, les armements ont indiqué leur intérêt pour la réception/transmission électronique des données de JBE. Le fait que le projet prévoit de prendre en charge les coûts de matériel/logiciel au démarrage du système est un plus. Par ailleurs, les armements sont intéressés par un système qui leur permettrait de produire le manifeste qui doit être transmis aux douanes à chaque débarquement, ou les diverses fiches statistiques qui doivent être transmises à la DPM et aux autres services publics.

Les armements ont indiqué que les journaux de pêche utilisés à bord des crevettiers profonds ont été mis en place au titre du code de la pêche de 1987 (le nouveau code de 1998 prévoyait un décret révisant les journaux de pêche, mais ce décret n'a jamais été publié), contrairement à ce qui avait été indiqué lors d'une réunion précédente. Une copie du modèle de journal de pêche actuellement utilisé a été obtenue.

Il conviendrait que le texte réglementaire concernant la mise en place du JBE comble cette lacune, en tout cas pour la pêcherie de crevettes profondes, et détaille les informations requises par le JBE.

Les armements ont posé la question de la déclaration des espèces accessoires dont la déclaration est prévue dans la proposition de JBE.

Le projet a indiqué que la déclaration des espèces accessoires n'est pas obligatoire dans le cadre du plan de gestion de la pêcherie de crevettes profondes, mais que cela pourrait se faire sur une base volontaire, d'autant plus que cela peut être intéressant pour les armements, d'un point de vue de gestion de l'activité mais également dans l'éventualité d'une démarche de certification de la pêcherie ou vis-à-vis des acheteurs.

Les armements ont par ailleurs indiqué qu'ils trouvaient intéressant pour eux-mêmes de suivre les captures accessoires, dans la mesure où elles peuvent représenter jusqu'au tiers des captures totales. Ces prises accessoires sont essentiellement des poissons, qui sont vendus sur le marché local.

Concernant la question de la déclaration des captures selon des classes de tailles (catégories commerciales ou calibres) utilisées pour trier les crevettes à bord des navires, les armements ont indiqué qu'ils utilisent chacun des catégories différentes en terme de dénomination (par exemple Crevettes 1, Crevettes 1 spéciales, Crevettes 2, Crevettes 2 spéciales ou A0, A1, A2, A3, B0, B1 etc.), mais que ces calibres correspondent tous plus ou moins au même nombre de crevettes par boîtes de 2kg.

Il devrait donc être possible d'établir des correspondances entre les diverses taxonomies utilisées pour les calibres et de faire un lien en termes de nombre de crevettes par boîtes et donc de dériver des captures par classes de tailles. Cette information, même si elle n'intéresse pas directement le RQI, est importante pour le CRODT pour l'estimation des prises par unités d'effort et par classes de tailles, mais également pour les armements qui pourraient ainsi suivre plus finement les captures selon les calibres et donc la valeur commerciale. Les armements ont accepté de transmettre au projet la liste de leurs catégories commerciales avec leur définition en termes de crevettes par boîte.

Concernant la mise en œuvre des JBE, les armements ont indiqué qu'il leur semblait souhaitable de prévoir des essais à bord des navires, ainsi que des sessions de formation pour

les capitaines et les officiers en charge de tenir les journaux de pêche, et probablement aussi pour les gestionnaires des armements et le futur gestionnaire des quotas.

Dans la mesure où certains armements ont récemment renouvelé leurs balises VMS récemment (les vieilles étaient arrivées en fin de vie), ils disposent donc de balises LEO à même de transmettre des informations de JBE. Il serait donc souhaitable de faire les essais avec un de ces navires, dans la mesure où cela n'impliquerait que l'installation du logiciel sur les navires sans requérir d'intervention matérielle.

La seule inquiétude exprimée par certains armements concerne le système de location de quotas : cela signifie que si un armement dépasse son quota (ou souhaite le faire), il devra louer une part de quota à un autre armement, ce qui représentera sans doute un coût non négligeable. La question de la détermination de ce coût a été posée.

Il semble logique que le coût de la location d'une unité de quota soit déterminé de façon bilatérale ou multilatérale entre les armements, sans intervention des autorités.

Les armements ont indiqué que le système de JBE/RQI devrait être disponible avant tout en français.

8 ANNEXE 4 : DEBRIEFING DE MISSION CEP – MARDI 23/09/2014

La réunion c'est déroulé à la CEP

Personnes présentes :

- M. Alpha Ibrahim BAH, informaticien à la CEP/ADUPES
- M. Lamine MBAYE, coordonnateur ADUPES
- M. Denis TREMBLAY, consultant ADUPES
- M. Olivier ROUX, consultant ADUPES

Objectif : Débriefing final de la mission SIP et intermédiaire de la mission JBE

8.1 RESULTATS DE LA MISSION

Les réunions et rencontres prévues pour les deux missions ont été organisées avec succès :

- 2014-09-15 : Réunion de démarrage
- 2014-09-16 : Réunion de présentation
- 2014-09-17 : Réunion à la DSM
- 2014-09-17 : Réunion au bureau statistique de la DPM
- 2014-09-18 : Réunion à la DPSP
- 2014-09-19 : réunion au CRODT
- 2014-09-22 : réunion à la DITP
- 2014-09-22 : réunion à la Direction du Port de pêche
- 2014-09-23 : réunion avec les armements
- 2014-09-23 : débriefing à la CEP

Seules les réunions avec les douanes et le président du groupement d'armements n'ont pas pu être tenues, pour des raisons de disponibilité des personnes concernées. Elles n'étaient cependant pas totalement indispensables pour le bon déroulement de la mission. Les comptes-rendus de chaque réunion sont disponibles dans les annexes.

Globalement, les parties prenantes, tant institutionnelles que privées, semblent très intéressées par la mise en place du JBE/RQI et du SIP et aucune opposition ou réticence n'a été exprimée. L'approche consistant à présenter avant tout les avantages qu'apporteront ces solutions aux diverses parties prenantes (renforcement positif) a donc porté ses fruits.

Les réunions ont permis de travailler à la fois sur la partie JBE/RQI et sur la partie SIP, ce qui justifie a posteriori la décision de réaliser les missions de manière simultanée.

Une première prise de contact a eu lieu avec le prestataire local ayant installé les balises VMS à bord des navires de pêche sénégalais, pour le compte de la société française CLS, qui fournit également une solution de suivi VMS ainsi qu'une solution intégrée de JBE/ERS et de gestion/suivi de flotte/pêcherie.

- 2014-09-22 : rencontre avec SATCOM

CLS commercialise une des deux solutions de JBE/ERS homologuée pour le marché français, la deuxième étant iXBlue. Ces deux solutions disponibles en français viennent s'ajouter aux deux prestataires (respectivement australien et sud-africain) anglophones identifiés par l'expert en JBE.

Deux réunions de discussion ont eu lieu avec l'équipe du projet ADUPES sur les aspects organisationnels et pratiques de la mise en œuvre des composantes JBE/RQI et SIP :

- 2014-09-17 : discussion avec le projet ADUPES
- 2014-09-19 : discussion à la CEP avec le projet ADUPES

8.2 SUITE DU PROJET ET REVISION DES ACTIVITES ET DU CALENDRIER

8.2.1 JBE/RQI

Réunion de synthèse du jeudi 25 avec l'ensemble des parties prenantes :

- insister sur le bilan positif et l'esprit de collaboration
- lors de la présentation des informations des JBE, bien séparer les infos qui seront saisies une fois par saison, une fois par marée, quotidiennement et pour chaque trait, ainsi que les informations qui seront transmises chaque jour et uniquement en fin de marée

Il ne semble plus pertinent de développer et de tester un JB papier, dans la mesure où les armements utilisent déjà un JB papier depuis des années et que cette procédure est bien suivie. Le JBE ne sera qu'une extension de la version papier. Le temps prévu initialement pour les essais papier pourra être mieux utilisé pour l'élaboration des spécifications du JBE.

8.2.2 SIP

Concernant le SIP, le cadre du projet n'en prévoit/permets pas le développement (voir compte-rendu de la discussion à la CEP). Par ailleurs, la 2^e mission de l'expert en SIP était initialement prévue pour présenter le diagnostic concernant le SIP lors d'un atelier à Dakar, ce qui ne semble pas nécessaire. D'un autre côté, il serait intéressant de rencontrer directement les deux prestataires français.

De manière externe au projet, une grève des pilotes d'Air France a contraint l'expert en SIP à passer un jour de plus que prévu à Dakar.

Il a donc été décidé de réorganiser comme suit les termes de référence et les missions de l'expert en SIP :

- la journée supplémentaire à Dakar de l'expert en SIP sera consacrée à la rédaction du diagnostic sur le SIP, une journée initialement prévue avant la 2^e mission
- la 2^e mission prévoyait 3 jours à domicile et 3 jours à Dakar pour un atelier de présentation/discussion du diagnostic du SIP est remplacée par 2-3 jours de rencontres entre l'expert en SIP et les prestataires français de JBE/ERS, l'expert en JBE résidant au Canada, et 3-4 jours de travail à domicile
- une partie du temps restant sera consacrée à la rédaction de spécifications détaillées pour un entrepôt de données simple, qui s'articulerait avec le logiciel de gestion des quotas du RQI
- la dernière mission au cours de laquelle l'expert en SIP doit présenter le cahier des charges du SIP sera faite conjointement à la dernière mission de l'expert en JBE, afin de boucler les deux thèmes en même temps, dans la mesure où ils sont complémentaires

D'une manière générale, le cœur du projet étant le JBE/RQI, il semble logique que le temps de l'expert en SIP puisse être réalloué selon les besoins à la composante JBE/RQI, dans la mesure où cela lui permettra quand même de livrer un cahier des charges de haut niveau pour un SIP.